



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2021
Demande de crédit d'investissement de
CHF 116'000.--
pour l'assainissement du périmètre
du réseau d'égouts
du secteur « Est » du village

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction et contexte

Dans sa séance du 3 septembre 2020, le Conseil général a accepté les statuts de la nouvelle association «Epuración Moyenne-Broye » (EMB), STEP régionale située à Lucens, à laquelle la commune de Montpreveyres sera raccordée par le biais du Service intercommunal d'épuration des eaux usées de la région de Mézières (ci-après SIEMV) au terme de la période transitoire. Sa mise en service est prévue pour 2026.

Durant cette période transitoire, le SIEMV, actuellement chargé de l'épuration des eaux de la commune de Montpreveyres, continuera d'exploiter sa station d'épuration (STEP) située à Vulliens, ceci à ses frais.

La nouvelle association financera uniquement ses frais de gestion (administration, vacations, etc.) ainsi que des charges d'intérêt intercalaire à partir du démarrage des investissements. Ces frais sont répartis selon les habitants raccordés. Les actuelles structures (le SIEMV actuellement pour Montpreveyres) pourront être dissoutes une fois la nouvelle STEP de Lucens en service.

Durée de la période transitoire

La période transitoire débute avec la constitution de l'Association EMB et se termine avec la mise en service de la STEP régionale et des raccordements des STEP actuelles.

Une fois cette STEP régionale en place, elle traitera les eaux usées de quelque 25'000 habitants de 30 communes vaudoises et fribourgeoises. La STEP de Lucens comprendra un traitement des micropolluants et disposera d'équipements performants et modernes.

Réseau d'épuration des eaux usées du territoire communal

La Municipalité a pour objectif de remettre à l'association EMB, par la mise en service de la STEP régionale à fin 2026, un réseau d'épuration des eaux usées conforme au plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Conformément à l'article 4 du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, la Municipalité se doit de définir les eaux polluées dans le périmètre du réseau d'égouts. Celles-ci doivent être raccordées à la station d'épuration centrale, (elles sont dénommées ci-après « eaux usées ») et les autres eaux, non polluées, lesquelles ne doivent pas parvenir à la station d'épuration centrale. Elles sont appelées ci-après « eaux claires ». Ces eaux peuvent être évacuées dans les eaux superficielles, via les équipements publics ou privés.

A terme, la Municipalité doit aboutir à un assainissement communal conforme à la réglementation actuelle en matière d'évacuation et de traitement des eaux usées, de rejet des eaux aux cours d'eau et du respect des contraintes environnementales.

Par conséquent, la Municipalité procède par étape à la réalisation des travaux de mise en conformité de son réseau d'épuration des eaux usées.

Principe général

- Un fonctionnement adéquat de la station d'épuration
- La restitution d'une eau non polluée dans son environnement naturel

Zone en « Molliebaudin »

Dans ce contexte, la Municipalité a déjà procédé à l'état des lieux et ainsi mis en conformité le périmètre du réseau d'égouts de ce quartier ceci dans le courant de l'année 2018-2019.

Zone « Est » du village

Dans le cadre du projet d'assainissement des conduites d'eaux usées, chambres d'eaux usées et des collecteurs d'eaux claires, la Municipalité a fait intervenir l'entreprise Liaudet Pial SA sur le tronçon du secteur « Est » partant du chemin de l'Eglise (bâtiment de l'église) et ce jusqu'à la Route de Berne 5, dernier immeuble. L'entreprise a procédé au curage des conduites et inspection caméra durant le courant de l'année 2020.

Travaux de mise en conformité à réaliser

Le diagnostic établi et images restituées par l'entreprise Liaudet Pial démontrent l'état actuel du périmètre du réseau d'égouts de cette zone « Est ». Celui-ci amène des mesures de mise en conformité aux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires (EU).

Les travaux se distinguent en trois étapes :

- Ensemble du tronçon du secteur « Est »
La remise en état, en conformité, étanchéité etc. sur 17 chambres d'eaux usées. Chaque chambre existante est diagnostiquée et la réalisation des travaux détaillée.
- Secteur Route A l'Allamand
Mise en conformité d'une chambre de réunion et création de deux nouvelles chambres EU/EC séparées.
- Travaux de gros œuvre
Installation de chantier, les travaux de fouille sur le tronçon du secteur « Est », de fourniture de matériaux tuyaux, remise en place des bordures et grille gazon, réfection et raccordement des drainages coupés lors de la creuse.
Démolition des collecteurs endommagés, création de nouvelles chambres sur le tronçon de l'église à la place de jeux.
Transports et évacuation à la décharge spécialisée.

Financement

Le coût d'investissement d'assainissement des conduites d'eaux usées (EU), des chambres d'eaux usées (EU) et collecteurs d'eaux claires (EC) du secteur « Est » du village se répartit de la manière suivante :

- Mise en conformité de 17 chambres	CHF	16'198.—
- Secteur Route A l'Allamand	CHF	11'810.—
- Travaux de gros œuvre secteur « Est » et tronçon Eglise-place de jeux	CHF	77'368.—
Total TTC	CHF	105'376.—
Divers et imprévus 10 %	CHF	10'537.—
Total TTC	CHF	115'913.—
Crédit d'investissement demandé	CHF	116'000.—
		=====

Le montant de CHF 116'000.-- sera financé par la trésorerie courante et/ou fera l'objet d'une demande d'emprunt aux meilleures conditions du marché et sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan. Il sera amorti sur une durée de trente ans.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 14/2021 présenté le 9 décembre 2021,
- ouï le rapport de la commission des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits ci-dessus,
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 116'000.-- (cent-seize-mille francs) pour l'assainissement du périmètre du réseau d'égouts du secteur « Est » du village,
- d'admettre le mode de financement proposé.

Approuvé en séance de Municipalité le 3 novembre 2021

Municipal responsable: M. Claude Küng

Au nom de la Municipalité
Le Syndic * La Secrétaire



Philippe Thévoz *Vitalia Torny*

Philippe Thévoz Vitalia Torny